



Centre de formation
de Kerliver

BAC PRO

EN 2 OU 3 ANS

AMENAGEMENTS

PAYSAGERS

OU

PRODUCTIONS HORTICOLES

(FLORALES, LEGUMIERES ET PEPINIERES)

CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver

29460 HANVEC

☎ 02.98.20.00.08

📠 02.98.20.04.28

E.mail : cfppa.hanvec@educagri.fr

Conventionnement par le Conseil Régional

Formation par apprentissage

LES METIERS



Salarié paysagiste: situé entre l'ouvrier qualifié et le personnel d'encadrement, il participe à la conduite des chantiers, réalise des travaux de création, entretien des espaces paysagers; il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux.



Ouvrier hautement qualifié dans une entreprise du secteur horticole : il assure la mise en place de la culture, les opérations de conduite, d'entretien, de fertilisation et d'irrigation, la récolte et le conditionnement des produits.
Responsable d'une exploitation de type familial.

INSERTION

80 % des jeunes ont un emploi à la sortie de la formation (dont 76 % en CDI). - moyenne sur le centre de formation de Kerliver

Organisation de l'alternance

- ◆ Formation d'une durée de 2 ans (1 400 h) ou 3 ans (1.960 h).
- ◆ Sur 3 années = 56 semaines de cours au CFA (35 h hebdomadaire), 85 semaines en entreprise et 15 semaines de congés payés,
- ◆ Contrôles en Cours de Formation + Examen terminal,
- ◆ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture.
- ◆ Pour le cycle en 3 ans, possibilité de passer le BEPA.

Conditions d'admission

- ◆ Issu d'une classe de 3^{ème} : admission en seconde professionnelle nature jardin paysage et forêt (cycle 3 ans).
- ◆ Issu d'une classe seconde pro. NJPF ou titulaire d'un diplôme de niveau V dans la même option (CAPA, BPA), possibilité d'admission en 1^{ère} Bac-Pro.
- ◆ Avoir moins de 26 ans,
- ◆ Signer un contrat d'apprentissage.

Contenu de la formation

- ◆ Tronc commun :
 - Français, Anglais, EPS, ESC, Histoire-Géographie,
 - Mathématiques, Informatique, Sciences physiques, Écologie, Biologie végétale,
 - Reconnaissance des végétaux.
- ◆ Domaines spécifiques
 - Fonctionnement de l'entreprise, économie de la filière,
 - Approche du paysage, technologies paysagères, machinisme, TP,
 - Techniques horticoles, TP, gestion d'atelier, mise en marché,

Temps forts

- ◆ Voyage d'études* (Espagne, Italie...)
- * Sous réserve de financements (actions, subventions)
- ◆ Concours meilleurs apprentis, Olympiades des métiers...
- ◆ Module « Fleurissement » ou « Commerce »

www.kerliver.com

INFOS PRATIQUES

☆ Recrutement

- Dossier de candidature à demander au centre de formation
- Entretien avec l'équipe pédagogique

☆ Tarifs des prestations (tarifs au 01.01.12)

- Restauration (5 € le déjeuner)
- Hébergement : Internat au lycée ou locations dans communes ou villes voisines (liste à disposition sur demande)
- Rétrocession de photocopies (par année scolaire) : 66,15 €

☆ Aides particulières

- Indemnités forfaitaires de transport, hébergement et restauration versées par trimestre (Subvention du Conseil Régional de Bretagne)
- Possibilité d'APL pour les locataires (dossier à retirer auprès de votre organisme de sécurité sociale : MSA ou CAF).
- Possibilité de « bourses apprentissage » auprès du Conseil Général

☆ Contacts

- Référent pédagogique : Isabelle FAVÉ
- Secrétariat : Marie COLLOREC

☆ Témoignages (Richard, Yoann et Elodie, en Bac-Pro)

« J'ai choisi le métier de paysagiste par passion de la nature, des plantes principalement. Pouvoir aménager un espace à ses propres goûts. Voir évoluer ce que l'on a créé de ses propres mains ».

« Ce qui me plaît dans ce métier, c'est l'opportunité de créer, construire, d'aménager ; c'est d'être dans la nature »

« J'ai choisi la voie par apprentissage parce que j'avais envie d'entrer peu à peu dans la vie active, apprendre plus de choses sur le terrain, que cela m'aide à grandir. Je pense que l'apprentissage aide beaucoup ceux qui ont des difficultés à l'école. »

☆ Rémunération

Salaires des apprentis (SMIC horaire au 01/01/12 : 9,22 €)						
Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans		De 18 à 21 ans		+ de 21 ans	
	Pour tous	Pépi*	Pour tous	Pépi*	Pour tous	Pépi
1 ^{ère} année (Seconde)	25%		41%		53%	
2 ^{ème} année (1 ^{ère} Bac Pro)	1 ^{er} semestre	37%	37%	49%	61%	
	2 ^{ème} semestre		45%	55%		
3 ^{ème} année (Term. Bac Pro)	53%		65%		78%	

*Pour toutes les entreprises qui dépendent de la convention collective Pépinière Horticulture

Exemples de salaire mensuel :

- Tom, 17 ans en CAPA TP 1^{ère} année (25 %) = 349,57 €
- Sébastien, 20 ans en BPA Pépinières 2^{ème} année :
1^{er} semestre = 685,21 € et 2^{ème} semestre = 769,11 €
- Audrey, 18 ans en 1^{ère} Bac-Pro T.P. = 685,21 €
- Clément, 22 ans en BTS 2^{ème} année = 853,02 €